

# CONDUITE **DÈS 15 ANS** ACCOMPAGNÉE

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

« La conduite accompagnée, c'est ma sécurité ! »

**NOTICE  
D'EXPLICATIONS**



# LE PRINCIPE

## 1<sup>ÈRE</sup> PHASE

## 2<sup>ÈME</sup> PHASE

# Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

### 2 phases :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.



➤ Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend :

- une évaluation préalable (1h);
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
- une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

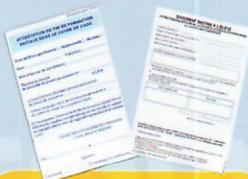
# ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"  
Livret d'apprentissage  
Lettre Accord Assurance



### Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale



Attestation de fin de  
Formation Initiale  
Extension de garantie

# Les accompagnateurs

► Pour être accompagnateur, il faut :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption ;
- avoir l'accord de l'assureur ;
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite, ...) ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite ;
- participer au rendez-vous préalable.

Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



## Les avantages

### ► 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances :

- supprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50 % ;
- suppression de la surprime la 2<sup>e</sup> année si je n'ai occasionné aucun accident.

### ► 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi<sup>(1)</sup>, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen !

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

### ► 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

### ► 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18  
ANS<sup>(1)</sup>



**Conduite Accompagnée :**  
1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1<sup>er</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 2<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h
- 3<sup>ème</sup> Rendez-vous pédagogique 3h facultatif

Épreuve pratique

17,5  
ANS



**Permis Probatoire**

6 points  
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)  
+ disque A.

**A**

<sup>(1)</sup> Conduite seul(e) le premier jour de la majorité, 18 ans.



Le complément de votre formation

## VITESSES MAXI

# Les règles

➤ Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :

- Ne pas franchir les frontières françaises;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière);
- Disque "conduite accompagnée";
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).

**A**

|               |                      |     |     |  |
|---------------|----------------------|-----|-----|--|
| N°16<br>VILLE | N°17<br>FIN DE VILLE |     |     |  |
| 50            | 80                   | 100 | 110 |  |

## Documents obligatoires :

➤ Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :

- le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie);
- le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance;
- le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.

L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.



## Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école : .....

Tél. : .....

Mon Assureur : .....

Tél. : .....

Cachet de l'Etablissement

